

affilié à  UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

ORDONNANCE COLLECTIVE

Directions

DPSPSIPP-DAM-DPSM/FEJ/DI-DSAPL

Service

Cliniques spécialisées d'obstétrique du
CLSC des Patriotes ou du pavillon St-
Charles du CSSS Richelieu-Yamaska

Personnes habilitées

Les infirmières qui œuvrent dans les
cliniques spécialisées d'obstétrique et qui
ont été formées pour initier cette
ordonnance

Pharmaciens communautaires exerçant au
Québec

Numéro
OC-GYN-02

Préparée par
Christiane Gosselin
Infirmière clinicienne

Collaboration
Dr Jean Guy Bibeau
Médecin gynécologue

Martin Gaudette
Conseiller à la DPSPSIPP

Approuvée par le CMDP
Date : Le 5 juin 2012

Consultée par le CECII
Date : Le 6 juin 2012

Page 1 sur 7

En vigueur le
Le 5 juin 2012

Révisée le

Ce document remplace

Portant le numéro

OBJET : Initier le traitement des nausées et vomissements associés à la grossesse pour les femmes enceintes suivies à l'une des cliniques spécialisées d'obstétrique située au CLSC des Patriotes ou au pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska

But :

Diminuer l'inconfort relié aux nausées et vomissements dès le début de la grossesse.

Objectifs :

- Améliorer la qualité de vie de la femme enceinte.
- Soulager les nausées et vomissements de la femme enceinte.
- Permettre l'ingestion d'aliments en réduisant l'effet des nausées et vomissements relié à la grossesse.
- Diminuer la perte de poids du premier trimestre associée aux nausées et vomissements.
- Contribuer au suivi de grossesse.

Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. (L11 art. 36 al. 1)
- Initier une mesure diagnostique et thérapeutique selon une ordonnance. (L11 art. 36 al. 3)
- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal. (L11 art. 36 al. 9)

Activités réservées du pharmacien :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées. (LP art. 17 al. 5)
- Surveiller la thérapie médicamenteuse. (LP art. 17 al. 4)

Condition d'initiation de l'ordonnance :

Une femme âgée de 14 ans et plus, enceinte suivie à l'une des cliniques spécialisées d'obstétrique du CLSC des Patriotes ou du pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska, qui présente des nausées et vomissements ou faisant la demande de Diclectin pour soulager les nausées et vomissements.

Professionnels visés :

- Infirmières travaillant à l'une des cliniques spécialisées d'obstétrique du CLSC des Patriotes ou du pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska et qui ont reçu la formation requise pour la rencontre initiale de la femme enceinte.
- Pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur le territoire du Québec.

Circonstances/indications dans lesquelles l'acte peut être posé :

Femme âgée de 14 ans et plus, enceinte qui présente des nausées et vomissements associés à une grossesse suivie à l'une des cliniques spécialisées d'obstétrique du CLSC des Patriotes ou du pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska.

Contre-indications :

- Hypersensibilité au succinate de doxylamine ou au chlorhydrate de pyridoxine
- Présence d'hyperthermie ($\geq 38,5^{\circ}\text{C}$)
- Présence de signes de déshydratation due aux nausées et vomissements reliés à la grossesse
 - Pression artérielle systolique ≤ 90 mm Hg ou ≥ 140 mm Hg
 - Pression artérielle diastolique ≥ 90 mm Hg
 - Fréquence cardiaque ≥ 100 bpm ou ≤ 60 bpm
 - Céphalée, étourdissement ou fatigue accompagné de tension artérielle anormale (selon critères ci-dessus) et doit correspondre en temps avec des vomissements importants.

Effets secondaires du Diclectin :

- Somnolence
- Vertiges, céphalées
- Nervosité, irritabilité, palpitations
- Douleurs épigastriques, diarrhée
- Convulsion, désorientation
- Rétention urinaire

Précaution :

Il faut être prudent avec la consommation d'alcool et la prise de médicament qui agissent sur le système nerveux central.

Lieu : Cliniques spécialisées d'obstétrique du CLSC des Patriotes ou du pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska

Clientèle visée :

Femme enceinte âgée de plus de 14 ans présentant des nausées et vomissements de grossesse suivie au service ambulatoire de médecine spécialisée d'obstétrique du CLSC des Patriotes ou du pavillon St-Charles du CSSS Richelieu-Yamaska et qui fait la demande de Diclectin.

Conditions d'application :**Pour l'infirmière :**

1. Connaître les indications, les contre-indications et les interactions médicamenteuses du Diclectin.
2. Évaluer la condition physique de la femme enceinte. Utiliser les feuilles 1-2-3-4 et tout autre document nécessaire, s'il y a lieu.
3. S'assurer qu'il n'y a pas de contre-indications pour la prise de cette médication; si oui, référer au médecin.
4. Informer sur les effets secondaires du Diclectin.
5. Sensibiliser la femme enceinte à la présence d'interactions possibles avec d'autres médicaments et la référer à son pharmacien.

6. Informer la femme enceinte sur les autres moyens qu'elle peut prendre pour réduire les nausées et vomissements associés à la grossesse :
 - Séparer les liquides des solides dans l'alimentation;
 - Manger des petites portions plus fréquemment;
 - Éviter les aliments irritants et épicés;
 - Éviter les aliments gras tels que les croustilles;
 - Éviter les odeurs fortes;
 - Éviter les odeurs de cuisson;
 - Se reposer davantage;
 - Consommer des biscuits soda avant le lever;
 - Évaluer d'autres causes pour les nausées.
7. Informer la femme enceinte qu'elle doit prendre un rendez-vous dans un délai de 2 mois avec un médecin afin d'obtenir une ordonnance individuelle d'antinauséux et antiémétiques.
8. Remplir le questionnaire d'évaluation (annexe 1).
9. Remplir le formulaire de liaison (annexe 2), le signer et le remettre à la femme enceinte, en se basant sur l'algorithme décisionnel pour initier le Diclectin (annexe 3).
10. La femme enceinte se présente à une pharmacie de son choix et remet au pharmacien communautaire le formulaire de liaison.

Pour le pharmacien communautaire:

1. S'assurer qu'il détient l'ordonnance collective et qu'il reçoit le formulaire de liaison concernant le Diclectin.
2. Analyser la pharmacothérapie de la femme enceinte.
3. Individualiser l'ordonnance et communiquer, au besoin, avec le médecin répondant.
4. Préparer la médication et la remettre à la femme enceinte.
5. S'assurer que la femme enceinte a reçu l'information sur le médicament prescrit.
6. Effectuer les interventions appropriées lorsque la femme enceinte consomme d'autres médicaments.

Durée du traitement : Une fois par grossesse

Période de validité de l'ordonnance : Indéterminée

Approuvée :

Original signé par Mme Yolaine Rioux

Le 11 mai 2012

Directrice des programmes de santé publique,
des soins infirmiers et des pratiques professionnelles

Date

Original signé par Dr Normand Kingsley

Le 13 juin 2012

Directeur des affaires médicales

Date

Original signé par Dr Louis-Jean Roy

Le 13 juin 2012

Président du CMDP

Date

Original signé par Dr Jean-Guy Bibeau

Le 10 mai 2012

Chef du département de gynécologie-obstétrique

Date

Original signé par Dr Mario Lapointe

Le 15 mai 2012

Chef du département de médecine générale

Date

Original signé par Mme Diane Pelletier

Le 22 mai 2012

Chef du département de la pharmacie

Date

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION pour l'administration du Diclectin

Antécédents médicaux :

Médication (actuelle régulière et au besoin) :

Allergie(s) :

Prise antérieure d'antinauséieux : Oui Non

Si oui : Nom(s) :

Effets secondaires :

1. Contre-indications à la prise de Diclectin :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| a) hyperthermie ($\geq 38,5^{\circ}\text{C}$) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| b) allergie ou hypersensibilité à la doxylamine ou au chlorhydrate de pyridoxine (Vitamine B6) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| c) signes de déshydratation | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

2. Après le questionnaire, le Diclectin est-il toujours indiqué? Oui Non

Si non, raison : _____

Référence au médecin : Oui Non

Nom du médecin : _____

Validation de l'information : la femme enceinte comprend les conseils et les met en pratique. Oui Non

Signature de
l'infirmière : _____ Date : ____ / ____ / ____

Centre de santé et de services sociaux
Richelieu-Yamaska



affilié à  UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Doxylamine (Diclectin)

Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective / OC-GYN-02

Date : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

J'ai procédé à l'évaluation de la femme enceinte ci-haut mentionnée et cette dernière est une candidate à la prise d'antinauséieux (Diclectin). Aucune des contre-indications énoncées dans l'ordonnance collective n'est présente. Cette femme enceinte a reçu l'enseignement relatif à l'utilisation de la médication contre les nausées et vomissements de grossesse tel qu'indiqué ci-dessous.

- Doxylamine/ Vit B6 (Diclectin) 10 mg (nombre de comprimés) _____ (en quantité suffisante pour 30 jours)
- 2 co. au coucher
- 1 co. le matin
- 1 co au milieu de l'après-midi

Cette ordonnance est renouvelable une fois.

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

No de permis de l'OIIQ : _____

Téléphone : _____

Nom du médecin répondant : _____ No de permis : _____

Téléphone : _____

Si transmission par télécopieur

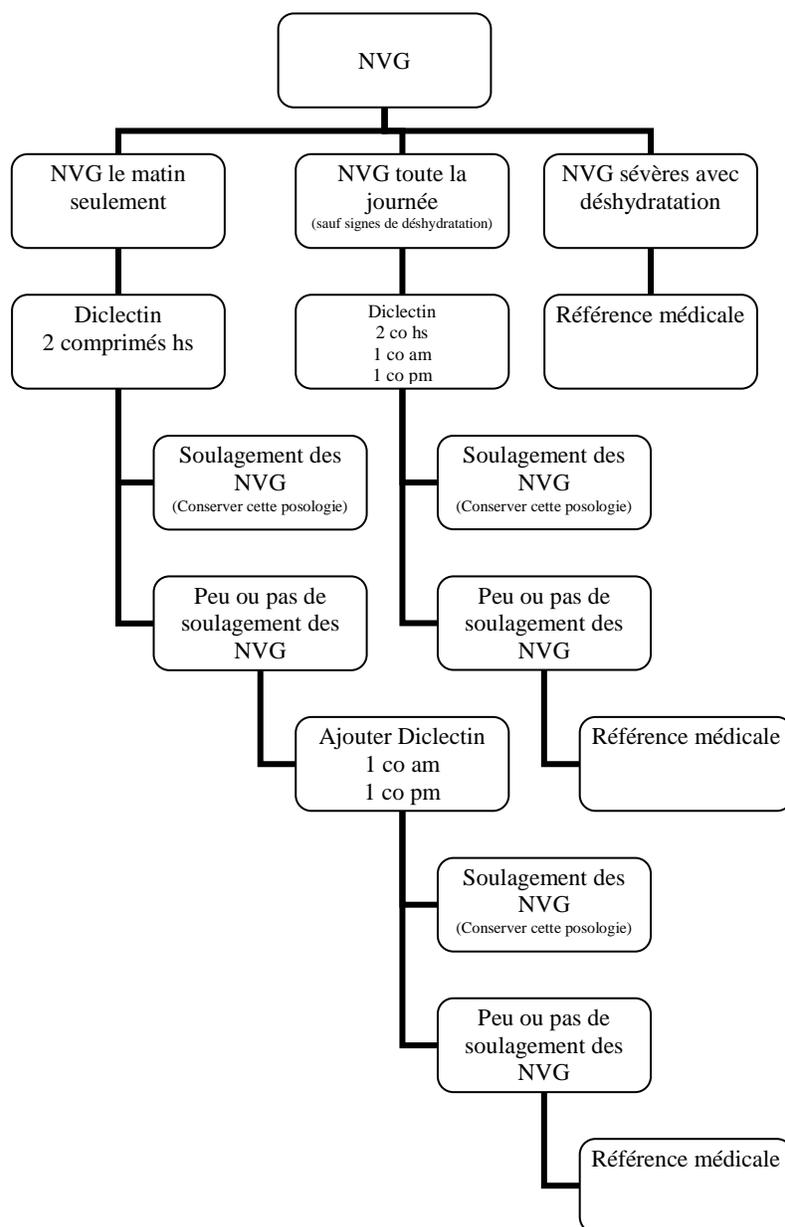
Date : _____

Certification du prescripteur :

Je certifie que cette ordonnance est une ordonnance originale. L'originale ne sera pas réutilisée.

La pharmacie suivante est le seul destinataire : _____

Pour consulter la version complète de l'ordonnance collective, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : <http://www.lesommetavotreportee.qc.ca>, section médecins/pharmacie et cliquez sur l'onglet *Ordonnance collective pharmaciens communautaires*.



Légende

NVG : nausées et vomissement de grossesse
 hs : au coucher